

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 avril 2010

DELIBERATION 2010-025

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	28
Date de convocation :	30 mars 2009

L'an deux mille dix, le 06 avril à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA, Chantal BREBION, André CONVERT, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU, Melle FAUCON BIGUET Sophie qui a donné pouvoir à Mme GAILLARD Annick, Mme Isabelle GULGLIEMO qui a donné pouvoir à Mme Stéphanie COLPIN, Mme Florence LOMBARD qui a donné pouvoir à M. Yannik OLLIVIER, M. François TOURATIER qui a donné pouvoir à M. Jean Marc BRUEL, Mme Maud BLANCHARD qui a donné pouvoir à M. André CONVERT

Absente : Mme Houria LATRECHE

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Mireille PERINEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Rapporteur : Maurice RAGOT**

**Objet : PATRIMOINE – EAU – Annexe au Règlement Général du Service de l'Eau : liste des entreprises agréées.**

Monsieur RAGOT rappelle que conformément au règlement de l'eau seul le Service des Eaux ou une entreprise agréée peut réaliser des branchements d'eaux sur le territoire communal.

Il est donc nécessaire de choisir une liste d'entreprises agréées qui se conformeront au cahier des charges élaboré par la commune, pour la réalisation des branchements d'eau potable à la demande des particuliers.

Il est proposé d'agréer la liste suivante des entreprises :

- COLAS, siège social à 28 Rue Guy Mocquet 38436 Echirolles.
- PERINO ET BORDONE, siège social à 30 Avenue de la Galochère 38400 Saint Martin d'Hères.
- SERGADI, siège social, Rue de Normandie, 38130 Echirolles
- SNTP, siège social à 40 Rue Pré Didier – 38120 Le Fontanil Cornillon.
- TERMAT Travaux publics, siège social à 48 Rue Pré Didier – 38120 Le Fontanil Cornillon.

Après lecture faite par monsieur RAGOT, le Maire propose au conseil municipal d'approuver la liste d'entreprises agréées, à compter du 12 avril 2010.

Cette liste sera annexée au règlement de l'eau en vigueur.

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré,

**VOTE : UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 07 avril 2010

**Acte certifié exécutoire** depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

**Le Maire**

**Yannik OLLIVIER**